



Car Protection Services  
Simple, direct.

# ALPHA CLIENT

Document non contractuel - Bastion VO Client - FP359



# α



Toutes marques, inférieurs à 3,5 tonnes (4x4 inclus).

D'une puissance maximale de 147 kW\* (200 chevaux din) indiquée dans la zone "P2" sur la carte grise, pour bénéficier du tarif standard.



De 0 à 10 ans.  
Moins de 180 000 Km.



Véhicules neufs ou d'occasion (VP ou VU).  
Utilisés à usage privé.  
Hors usages tels que : taxi, auto-école, VSL, ambulance, pour spectacle, cascade, épreuve sportive ou de vitesse, rallye, course, société de location, transport de biens ou de personnes.  
Sont exclus tous véhicules, quelle que soit leur cylindrée, dont le volume de ventes annuelles en France de la marque, du modèle ou du moteur est inférieur à 200 unités.



Véhicules essence, diesel, électrique, Hybride, GPL (si d'origine).



## DURÉE & LIMITES TERRITORIALES

Jusqu'à 60 mois.

La garantie est limitée aux réparations effectuées au sein de l'Union Européenne (hors DOM-TOM).

Le contrat peut être résilié à tout moment, après 12 mensualités encaissées, sans frais, ni justificatifs (obligatoirement par écrit et en dehors d'une période de prise en charge).



## PLAFONDS DES REMBOURSEMENTS

Pour toute la durée de la garantie, le plafond des remboursements peut atteindre jusqu'à 15 000 € TTC toutes interventions confondues, et il ne peut pas excéder la valeur argus kilométrique du véhicule appréciée au jour de la dernière panne.

Pour les usages intensifs, il sera appliqué une franchise fixée à 150 € TTC par panne. En ce qui concerne les véhicules électriques, la batterie ne sera remplacée que si sa capacité est inférieure ou égale à 60 %.

Un plafond sera appliqué sur la batterie :

- si < 200 000 km au jour du sinistre : remboursement à hauteur de 50 %.
- si km > 200 000 km au jour du sinistre : remboursement à hauteur de 25 %.



## APPLICABLE À CONDITION QUE

- Le point de vente soit, obligatoirement, inscrit à l'ORIAS, sauf cas mentionné article R 513-1 du Code des assurances.
- Le véhicule soit réparé dans les ateliers d'un professionnel de l'automobile.
- Le véhicule n'ait pas été modifié ou transformé.
- Les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par des pièces non conformes.
- La garantie soit déclarée à CPS dans les 5 jours suivant la vente accompagnée de la facture de vente ou du certificat de cession.
- Les opérations normales d'entretien prévues par le carnet d'entretien aient été régulièrement effectuées chez un professionnel de l'automobile et justifiées par la présentation des factures correspondantes.



## SERVICES INCLUS

- Une notice d'information et un certificat de garantie vous seront expédiés par mail.
- Un Service Relation Clientèle gère les litiges en rapport avec la garantie du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30 sans interruption.
- Dépannage et Remorquage 0 km en cas de panne (batterie exclue). Intervention immédiate 24h/24 7jrs/7 (plafond 150 € TTC par intervention) avec rapatriement du véhicule au point de vente d'origine dans un rayon de 50 km.
- Un véhicule de remplacement pour toute panne dont le temps barème de réparation est > à 4h (plafond de 5 jours). Si le vendeur fournit le véhicule, il est indemnisé forfaitairement de 23€/jr. Sinon, nous avons recours au loueur le plus proche en fonction des disponibilités. Les frais de déplacement A/R pour aller chercher le véhicule chez le loueur ne sont pas indemnisés au client.



## TARIFS TAC

(Taxe d'assurance comprise)

- \* Pour un VH de 0 à 147 kW (0-200 ch)
- Pour un VH de 0 à 147 kW (0-200) : tarif 39 € (49 € si le véhicule dispose d'une boîte de vitesses autre que manuelle)
- De 148 à 220 kW (201 à 299 ch) : : tarif 69 € (79 € si le véhicule dispose d'une boîte de vitesses autre que manuelle)
- 221 kW et + (300 ch et +) : tarif 99 €

**à partir de 39 € / mois  
mensuellement ou comptant**

## Alpha Client

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses bénéficiant de la garantie. Le prix de la main d'œuvre remboursée sera le tarif affiché en vigueur du réparateur. Sont uniquement prises dans la couverture de la garantie Pannes Mécaniques, pour les véhicules de moins de 200 000 km au jour de la panne, les pièces suivantes :

### Pour les VO de moins de 10 ans et moins de 180 000 km au moment de la souscription :

MOTEUR : Arbres à cames, Batterie électrique de traction, Bielles, Bloc moteur, Chemise, Capteur Point Mort Haut, Chaîne de distribution, Coussinets de bielles et bielles, Culasse, Culbuteurs, Groupe motopropulseur (uniquement le moteur électrique, le calculateur, le redresseur, l'onduleur et la transmission) , Guide de soupapes et soupapes, Joints et tresses internes, Joint couvre Culasse, Joint de culasse, Joint spi, Pistons, Pochette de rodage, Pompe à huile, Poussoirs, Segments, Sonde de niveau d'eau, Vilebrequin, Vis de culasse. BOITE DE VITESSES : Arbres primaire et secondaire, Éléments de synchronisation, Fourchettes internes et axes (sauf le carter, les joints, la boîte de transfert et les overdrives), Pignons, Roulements, Verrouillage. BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE, BOITE PILOTÉE ou BOITE ROBOTISÉE : Pièces internes et lubrifiées, Calculateur, Convertisseur de couple, Électrovanne, Bloc hydraulique, Capteurs de vitesse, Capteur de pression d'huile, Pompe à huile. CIRCUIT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE : Alternateur, Démarreur, Régulateur de tension. PONT : Pièces lubrifiées internes au pont, Couronnes, Pignon et roulements, Satellites.

### Pour les VO de moins de 8 ans au moment de la souscription, sont prises les pièces décrites dans le paragraphe ci-dessus ainsi que celles décrites dans le paragraphe ci-après :

MOTEUR : Batterie électrique de traction, Groupe motopropulseur (uniquement le moteur électrique, le calculateur, le redresseur, l'onduleur et la transmission) , Poulie damper ou poulie de vilebrequin, Volant Moteur ou Bimasse, Turbo et électrovanne. BOÎTE DE VITESSE : Carter hors choc, Capteur de vitesse, Différentiel, Joints d'étanchéité sur boîte de transfert, Joints d'étanchéité, Leviers et biellettes internes, Satellites et Planétaires, Sélecteur internes, Synchro. BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE, BOITE PILOTÉE ou BOITE ROBOTISÉE : Pièces internes et lubrifiées, Calculateur, Convertisseur de couple, Électrovanne, Bloc hydraulique, Capteurs de vitesse, Capteur de pression d'huile, Pompe à huile. CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : Accouplement de ventilateur, Échangeur air/air, Pompe à eau, Radiateur moteur, Sonde de température d'eau, Ventilateur ou moto ventilateur. DIRECTION : Crémaillère, Pompe de direction assistée ou moteur d'assistance, Vérin de direction. FREINAGE : Pompe à vide. TRANSMISSION : Pont (propulsion). SYSTÈME D'ALIMENTATION : Carburateur ou Boitier papillon, Pompe à carburant / de gavage, Pompe à injection (HP et HDI).

### Pour les VO de moins de 6 ans au moment de la souscription, sont prises les pièces décrites dans deux les paragraphes ci-dessus ainsi que celles décrites dans le paragraphe ci-après :

TRANSMISSION : Cardans avant droit et gauche, Joints d'accompagnement, Pont (propulsion), Roulements de roue avant, Soufflets de cardan. CIRCUIT ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE : Connexion Air Bag (remise en état), Contacteur Air Bag ou Contacteur Tournant, Contacteur de frein à main, de marche arrière, Fermeture centralisée récepteur, Moteur essuie-glaces AV et AR, Pompe lave-glace AV/AR, Moteur lève-vitre (pas la mécanique), Pulseur d'air intérieur de chauffage ou mixage, Platine de lève vitre droite et gauche. FREINAGE : Cylindres de roues AR, Étrier (échange ou remise en état), Limiteur et compensateur de charge, Maître-cylindre, Répartiteur, Servofrein ou Amplificateur de freinage. CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT : radiateur de chauffage. SYSTEME D'ALIMENTATION : Débitmètre, Puits de jauge, Vanne EGR. CLIMATISATION : Compresseur, Radiateur de climatisation, Ventilateur. SÉCURITÉ : Air Bag (si problème électrique), Calculateur d'Air Bag, Déclencheurs/ Ré tenseurs pyrotechniques (hors entretien et ceintures).

### Pour les VO de moins de 4 ans et moins de 120 000 km au moment de la souscription, les pièces décrites dans les trois paragraphes ci-dessus et toutes les autres pièces du véhicule sont prises en compte, à l'exception de :

La sellerie, les ceintures de sécurité, la carrosserie, les pneus, l'ensemble des travaux normal du véhicule préconisé par le constructeur, les glaces, les rétroviseurs et leurs éventuels moteurs, Les mécanismes de lève-vitres électriques (sauf si couplés au moteur), la lunette dégivrante, les serrures, les alarmes, les antennes, le(s) toit(s) ouvrant(s), Les suspensions (y compris bras et rotules AV & AR), la traverse AR, les triangles AV & AR, les barres stabilisatrices, Les amortisseurs et sphères de suspension, les roues, les batteries (seules les batteries de traction des véhicules électriques sont prises en charge dans le respect des conditions spécifiées dans la notice), les réservoirs, les courroies (sauf distribution), les galets accessoires, les canalisations, les durits et câbles divers, Les flexibles, les pédales, Les bougies, La commande de boîte de vitesses, les ampoules, les fusibles, les disques et plaquettes de frein, Les tambours, les garnitures de frein, le combiné et l'afficheur de bord, les systèmes d'assistance à la conduite (régulateur, limiteur de vitesses, correcteur d'assiette, suspension pilotée, etc.), La ligne d'échappement y compris le catalyseur et le FAP, les capteurs de recul, le capteur de pression des pneumatiques, le système d'aide au stationnement, les recharges de climatisation, les bougies d'allumage et de préchauffage, la montre, le moteur capote ou toit ouvrant, les vitres, les stores occultants, Les correcteurs de phares, les phares et feux, la raclette d'essuyage, les vibrations et bruits liés au fonctionnement du véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal.

Prise en charge du diagnostic à hauteur de 30 minutes, des essais à hauteur de 15 minutes dans le cadre d'une réparation bénéficiant de la gratuité et des consommables.

La poulie damper ou poulie de vilebrequin, le volant moteur ou mimasse, l'autoradio-CD frontal-chargeur CD et GPS (montés d'origine), le système d'embrayage, le turbo et électrovanne sont couverts au titre de la présente garantie sous les conditions suivantes :

- Prise en charge jusqu'à 120 000 Km au compteur au jour du sinistre.
- Au-delà de 120 000 Km au compteur au jour du sinistre la prise en charge ne pourra en aucun cas dépasser 2 000 €.

Ne sont jamais pris en charge au titre du présent contrat :

- Les petites fournitures, les fluides, les contrôles, l'entretien courant les réglages, les révisions périodiques ainsi que les articles de consommation courante comme les filtres à huile, à air, à combustible, les réparations liées aux vibrations et bruits lors du fonctionnement du véhicule, les essais routiers, tous les travaux assimilés à un entretien normal du véhicule incluant toutes les préconisations du constructeur, les frais de traitement des déchets ainsi que les conséquences de l'usure normale d'une pièce due au kilométrage,
- Les pièces ou organes reconnus défectueux lors des contrôles prévente ou contrôle technique. Toutes interventions préconisées lors d'un contrôle technique, d'une révision, d'un contrôle ou d'une expertise, effectués avant la vente du véhicule, ne seront pas couvertes par le présent contrat,
- Les pannes survenant sur les équipements spécifiques du véhicule non nécessaires à sa locomotion (tels que les blocs frigorifiques, moteurs d'asservissement des hayons ou grues de levage...) quels qu'ils soient (monté d'origine, d'un équipement optionnel ou d'un équipement installé à titre accessoire).



 09 70 77 28 51

Car Protection Services SAS au capital de 102 000 € - R. C. S. Versailles 513 301 408 – TVA Européenne : FR39513301408  
N°ORIAS 09 051 072 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L530-2 du Code de Assurances